

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 26 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 20/10/2017

Début de la séance : 18h13

Fin de la séance : 22h58

Nombre de votants : 53

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 26 octobre 2017 sera affiché à la mairie d'Amiens le 03/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet : Compte rendu analytique

Membres présents : Mmes FOURÉ, DELÉTRÉ, MM. MERCUZOT, JARDÉ, Mme BRUNEL, M. FRADCOURT, Mme VERRIER, M. BOURGOIS, Mme RODINGER, MM. DOMISE, LORIC, THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, M. DELARUE, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, MM. MENDÈS BORGÈS, STENGEL, Mmes MAKDASSI-FARKOUH, ALLAIS, MM. SAVREUX, PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, MM. BEAUVARLET, LESSARD, BEUVAIN, CARDON, Mme LEPRESLE, MM. HUTIN, ANGER, Mme BERGER, MM. DUPILLE, SÉRY, Mme BOUVET.

Membres empêchés :

M. GEST (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à M. PIGOUT), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BRUNEL), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme VERRIER), Mme HAMADI (pouvoir à M. DELARUE), Mme ROY (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. FOUCAULT (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE), Mmes DEVAUX et GARDEZ.

Le point n°35 a été traité avant le point n°12. La séance a été suspendue de 18h15 à 18h20 puis de 18h25 à 18h43. M. RIFFLART (pouvoir à Mme BOHAIN) est arrivé à 18h26 (2ème suspension de séance), M. JARDÉ est arrivé à 18h30 (2ème suspension de séance), M. SAVREUX (pouvoir à Mme MODESTE) est arrivé à

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 26 octobre 2017

19h04 (point n°6), M. SÉRY est arrivé à 19h12 (point n°7), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. MERCUZOT) est arrivé à 19h22 (point n°7), Mme ALLAIS est arrivée à 20h41 (point n°9). M. DUPILLE (pouvoir de M. MONTIGNY) et Mme BOUVET ont quitté la séance à 19h54 (point n°9), M. SÉRY a quitté la séance à 19h56 (point n°9), M. DOMISE (pouvoir à M. MERCUZOT) a quitté la séance à 21h18 (point n°12), M. CARDON a quitté la séance à 22h38 (point n°39).

La séance est ouverte à 18h13.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Alain GEST a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ,
Madame Mathilde ROY a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ,
Madame Sonia HAMADI a donné pouvoir à Monsieur Hubert DELARUE,
Madame Nathalie DEVÈZE a donné pouvoir à Madame Annie VERRIER,
Madame Nedjma BEN-MOKHTAR a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIGOUT,
Monsieur Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Nathalie LE-CLERCQ,
Monsieur Guillaume DUFLOT a donné pouvoir à Madame Anne-Sophie BRUNEL,
Madame Pascaline ANNOOT a donné pouvoir à Monsieur Jacques LESSARD,
Madame Maryse LION-LEC a donné pouvoir à Madame Françoise BERGER,
Monsieur Jean-Paul MONTIGNY a donné pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE.

La séance a été suspendue de 18h15 à 18h20.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Madame Monique THUILOT en qualité de secrétaire et Monsieur Paul-Eric DÈCLE en tant que secrétaire-adjoint.

3 - Communications du Maire.

- Madame le Maire a informé l'assemblée qu'elle avait reçu deux vœux et quatre questions orales qui seraient évoqués en fin de séance.
- Il a été rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 14 décembre 2017 à 18h00 et que le point principal à l'ordre du jour serait la présentation du budget pour l'année 2018.

La séance a été suspendue de 18h25 à 18h43 pour permettre à Monsieur Germain BENOIT de présenter l'activité de la Manufacture Royale BONVALLET par le biais du diaporama ci-après et commenté en séance :

MANUFACTURE ROYALE
BONVALLET
1756

L'Excellence à Amiens

MANUFACTURE ROYALE BONVALLET
à Amiens, depuis 1756



- Entreprise du Patrimoine Vivant;
- Maître d'Art du Ministère de la Culture;
- Meilleur Ouvrier de France.



Manufacture Royale Bonvallet

- Fondée en 1756;
- Par Jacques-Alexandre Bonvallet;
- à Amiens.



Teinturiers et Bleu d'Amiens:

Un savoir-faire ancestral reconnu par les grands professionnels



Notre savoir-faire:

- Veloutier, Gouffeur, Imprimeur
- Coloriste, Teinturier
- Maître d'Art – Trésor vivant National
- Patrimoine immatériel



Les collections de Bonvallet

- Les 500 cylindres et planches de gaufrage et d'impression;
- La bibliothèque de 10 000 coloris-nuanciers;
- Le fonds de 5000 archives de dessins et de gravures.



Une offre sur-mesure par la personnalisation des dessins et des coloris

Nos clients et réalisations:

- Architectes et décorateurs;
- Palaces et Hôtels de luxe;
- Musées et Galeries d'Art;
- Haute-couture;
- Institutions gouvernementales et diplomatiques;
- Maisons Royales;
- High Net Worth Individuals.



L'interprétation d'un Héritage:



Des plus beaux décors classiques...

...Aux plus beaux projets contemporains



Mode et Design



Des projets exceptionnels:



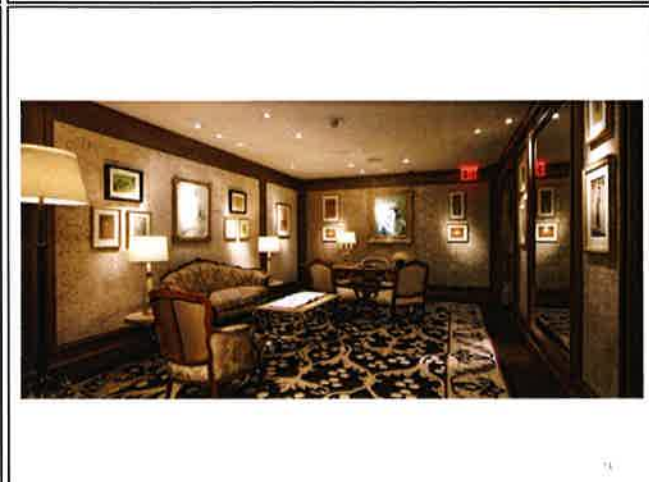
Adaptation de Marie Perle



The New York Times
PAID FOR AND POSTED BY
Cartier



THE FIFTH AVENUE MANSION
NOW OPEN
#CARTIERNYC
PLAN YOUR VISIT



Renaissance de la Manufacture Royale Bonvallet, à Amiens:





- Signature d'un Bail Emphytéotique avec la Ville d'Amiens en Juillet 2014 sur la friche Cosserat.

- Permis de construire: Novembre 2015;
- Construction d'un laboratoire et de bureaux: 2015-2016;
- Démarrage du chantier principal: 2017;
- Fin de la première tranche de travaux en 2018



Nature des travaux en cours (fin de chantier 2018)

- Démontage et démolition gros oeuvre avant rénovation complète;
- Réfection complète des charpentes;
- Réfection complète des chéneaux;
- 500 m2 de couvertures et de sous-toitures;
- 600 m2 de sols;
- Isolation des bâtiments;
- Création d'un espace de réception des clients et d'espaces d'atelier;
- Installations électriques ex-nihilo;
- Installations de plomberie ex-nihilo;
- Cloisons isolantes et peintures des charpentes métallique;
- Aduction gaz et Installation de chauffage.
- Budget > 600 000 euros

 <p>MANUFACTURE ROYALE BONVALLET 1756</p> <p>Amiens, Paris, Londres, New-York, Los Angeles, Tokyo, Singapour</p> <p>Objectif 1: Réunir l'ensemble des activités de la Manufacture Royale Bonvallet, à Amiens et assurer son développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>A réception des travaux (2018): installation d'un prestigieux atelier de gaufrage et impression (aujourd'hui hors métropole) dans les bâtiments rénovés.</i> - <i>Emploi: une équipe de 3 artisans d'art hautement qualifiés accompagneront cet atelier pour travailler dans la Métropole.</i> - <i>Prévisions: Embauche de 2 personnes supplémentaires pour assurer l'échantillonnage et le suivi commercial</i> - <i>Plan de développement industriel et commercial de la Manufacture Royale Bonvallet à l'international.</i> 	 <p><i>Développement: atelier d'impression sur velours</i></p>
<p>LAB TEXTILE BONVALLET</p>  <p>Objectif 2: Former les professionnels créatifs français et étrangers aux techniques de la couleur</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Haute-couture, mode, design, décor, architecture, musées;</i> - <i>Un centre de formation et de transmission des savoir-faire de la couleur en textile: un laboratoire textile ouvert aux professionnels et aux écoles;</i> - <i>Des visiteurs professionnels français et étrangers de grande qualité et très prescripteurs.</i> 	   <p>Objectif 3: Devenir un pôle d'excellence et d'attractivité à Amiens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Comme la Champagne à Epernay, le vin à Beaune, la soie à Lyon, le cristal à Baccarat...</i> - <i>Visitorat cultivé, international et à fort pouvoir d'achat. Attractivité d'un savoir-faire Amiénois prestigieux et reconnu.</i> - <i>Possibilité de recevoir un public sélectif et générateur de valeur ajoutée dans les meilleures conditions autour de la Cour Bonvallet.</i>
<p>SECURITE INVESTISSEMENT CREATIVITE DEVELOPPEMENT</p> <p>Demande d'extension par avenant au bail emphytéotique:</p> <p><i>La Manufacture a besoin d'une surface supplémentaire pour assurer:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sa sécurité;</i> - <i>Son développement de production;</i> - <i>La qualité et la variété de ses fabrications qui doivent suivre la mode;</i> - <i>Ses objectifs 1,2,3, à moyen et long terme.</i> <p>=> Demande d'extension par avenant au bail emphytéotique. Des travaux de rénovation importants sont liés à cette extension.</p>	

4 - Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017. Approbation.

Le procès-verbal de la séance 14 septembre 2017 a été adopté par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises entre le 7 septembre et le 18 octobre 2017 et listées dans la délibération qui a été transmise au conseil.

Dont acte

6 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Conformément à la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, précisée par le décret 2015-761 du 24 juin 2015, l'assemblée délibérante a pris acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport comporte l'état des lieux et le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines et comprend donc des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Il comporte également un volet relatif au bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; et pour finir les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dont acte

7 - Rapport sur la situation d'Amiens en matière de développement durable. Année 2017.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et imposant aux collectivités d'établir un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable, les membres de l'assemblée ont pris acte du rapport élaboré au titre de l'année 2017.

Dont acte

8 - Décision Modificative n°1 - Exercice 2017. Approbation.

Le conseil municipal a adopté la Décision Modificative n°1 (détaillée ci-après) pour l'exercice 2017 qui permet d'intégrer les résultats constatés lors du vote du Compte administratif 2016 ; d'ajuster les prévisions budgétaires votées lors du Budget Primitif 2017; et de réviser en investissement les échéanciers en fonction de l'avancement des opérations et d'intégrer les financements nouveaux.

le montant total des budgets se décompose par section ainsi qu'il suit :

Budgets	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget principal	57 380 201,46	43 463 662,68 € dont 13 032 550,30 € de reports	13 916 538,78
Budget annexe opérations funéraires	132 095,61	0,00	132 095,61
Budget annexe parcs de stationnement	2 023 111,62	2 111 038,77 € dont 1 669 885,59 € de reports	-87 927,15
Budget annexe Réseaux de Chaleur	8 997 501,69	8 565 745,91 € dont - 1 342 537,66 € de reports	431 755,78

l'équilibre par section des budgets est obtenu en arrêtant les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement aux montants suivants :

BUDGET	Montant virements
Budget principal	13 327 764,43
Budget annexe opérations funéraires	0,00
Budget annexe parcs de stationnement	-96 500,00
Budget annexe Réseaux de Chaleur	3 866,12

Les résultats des budgets annexes Centres d'appels et Friant clôturés au Compte Administratif 2016 sont repris au Budget Principal selon le détail ci-dessous :

- Centres d'appels : déficit d'investissement 462 388 € et déficit de fonctionnement 6 235,47 € soit un résultat global déficitaire de 468 623,47 €.
- Friant : excédent d'investissement 3 123 501,44 € et déficit de fonctionnement 460 145,49 € soit un résultat global excédentaire de 2 663 355,95 €.

la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale est augmentée de 94 263 € soit un montant total de 3 114 225 € dont 994 522 € pour les charges mutualisées et la participation versée au budget annexe Parcs de Stationnement est diminuée de 100 000 €.

Enfin, l'état des Autorisations de Programme a été approuvé.

Observations : Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), MM. LESSARD, CARDON, ANGER, MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE), M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

M. BEUVAIN n'a pas pris part au vote.

M. HUTIN, Mmes LEPRESLE et BERGER (pouvoir de Mme LION-LEC) et M. SERY étaient absents de la salle au moment du vote.

Adopté

M. DUPILLE (pouvoir de M. MONTIGNY), Mme BOUVET et M. SERY ont définitivement quitté la séance.

9 - Débat d'orientation budgétaire 2018.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante a procédé au débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif pour l'exercice 2018 et l'a adopté. Le diaporama, dont les principales vues sont reprises ci-après, a été diffusé en séance :

I- Contexte issu du Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 :

Les hypothèses structurantes du gouvernement :

- Un taux de croissance de +1,7% de 2018 à 2021 puis +1,8% en 2022
- Un taux d'inflation de +1,1% en 2018 (puis +1,25% en 2019, +1,5 % en 2020 et +1,75 % en 2021 et 2022)
- Un déficit estimé à 2,9 % du PIB en 2017 et à 2,6% en 2018, permettant à la France de respecter les critères communautaires.

Une prévision de croissance en ligne avec celle des autres organismes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIF 2018	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
PIF sept.	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
OCDE sept.	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
Conseil éco. sept.	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
OCDF juillet	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
Banque de Fr. juillet	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
ANF 6 juin	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
Commission éco.	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
PIF 6 sept.	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%

Prévisions de PIB et d'inflation

Année	PIB (%)	IPC (%)
2016	1,4%	0,0%
2017	1,7%	1,1%
2018	1,7%	1,1%
2019	1,7%	1,25%
2020	1,7%	1,5%
2021	1,7%	1,75%
2022	1,8%	1,75%

2

Ville d'Amiens
amiens.fr AMIENS

I- Contexte issu du Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 :

Des objectifs chiffrés dans la Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 :

1° Pour l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en pourcentage, en valeur et à périmètre constant

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

2° Pour l'évolution du besoin de financement :

En milliards d'euros

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre - Md€	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13

Des éléments de précisions attendus dans les discussions du PLF (intégration de l'inflation, modes de calcul, sanctions,...)

4

I- Contexte issu du Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 :

Les relations financières avec les collectivités territoriales :

Le PLF 2018 fait état d'une volonté de « refondation de dialogue avec les collectivités, autour de nos objectifs de finances publiques »

Un nouveau cycle d'économies de 13 milliards d'euros :

- Maintien des montants de dotations en 2018,
- Scénario « tendanciel » (économies par rapport à l'évolution spontanée des dépenses)
- Renforcement du rôle de l'ODEDEL (Objectif d'Evolution des Dépenses Locales)
- Contractualisation entre l'Etat et les principales collectivités
- Renforcement de la règle d'or en matière d'endettement

3

I- Contexte issu du Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 :

Les autres dispositions marquantes du projet de PLF :

- La réforme de la TH et sa compensation via le mécanisme du dégrèvement
- L'automatisation du calcul du FCTVA à compter du 1^{er} janvier 2019
- Des mécanismes de péréquation renforcés
- Le maintien du soutien à l'investissement via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

5

II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : Une DGF qui reste à son niveau le plus faible

(En millions d'euros)

DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	Estimation DGF 2018	Perte cumulée
30,26	29,23					1,13
		26,57				3,69
			23,88			6,38
				22,47		7,79
					22,47	7,79
TOTAL CUMULE 2013/2018						26,78

- Une stabilité attendue pour 2018, qui porte cependant la perte cumulée à **26,78 millions d'euros**.

6

II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : les produits de la fiscalité locale

- Maintien des taux de fiscalité
- Une stabilité dans la durée qui replace progressivement notre collectivité comparativement à d'autres villes de taille similaire

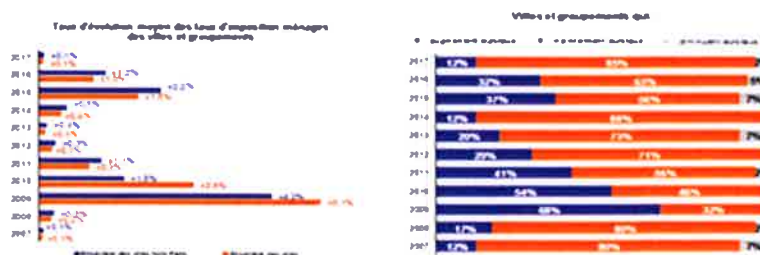
L'actualisation de l'étude menée par « L'Observatoire SFL-Forum » en 2017 permet de suivre ce positionnement et d'en proposer une vision consolidée depuis 2014.

7

II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : les produits de la fiscalité locale

Les impositions sur les ménages (TH, FB, FNB) :

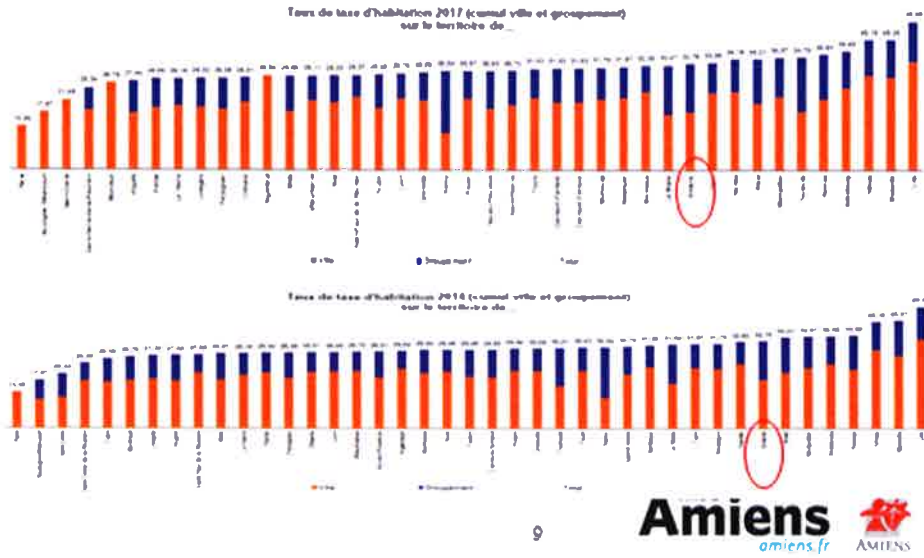
Les taux des taxes ménages votés par les grandes villes et leurs groupements sont stables en 2017 (+0,1%), après deux années de hausses sensibles (+1,8% en 2015 et +1,0% en 2016).



8

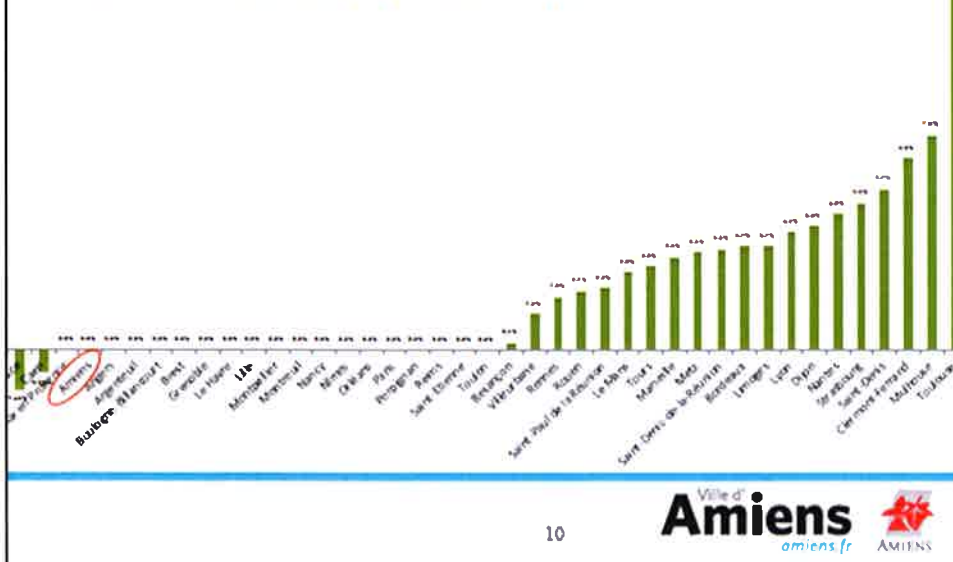
II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : les produits de la fiscalité locale

La Taxe d'Habitation : évolution entre 2014 et 2017



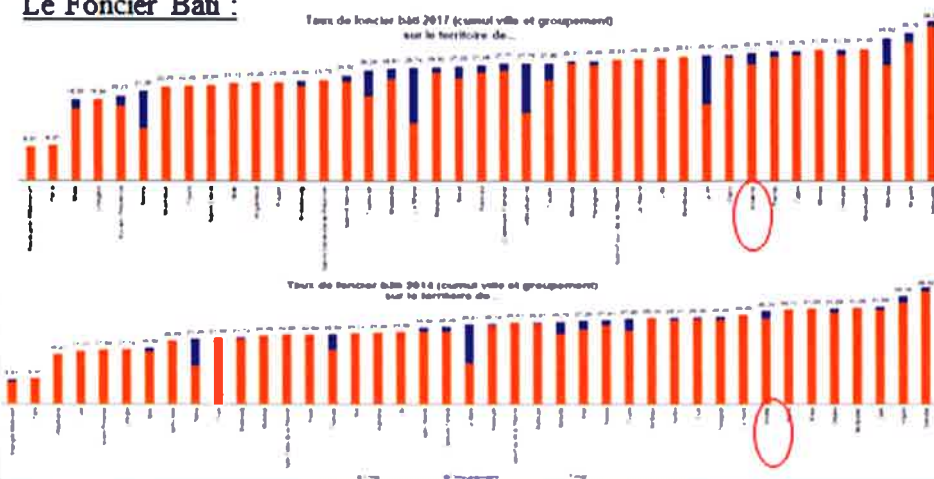
II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : les produits de la fiscalité locale

L'analyse consolidée depuis 2014 sur la TH :



II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : les produits de la fiscalité locale

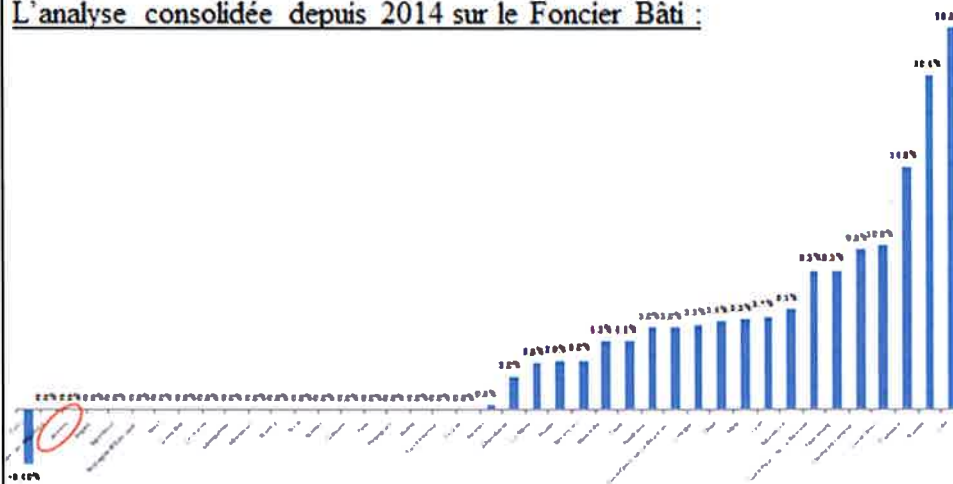
Le Foncier Bâti :



11

II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : les produits de la fiscalité locale

L'analyse consolidée depuis 2014 sur le Foncier Bâti :



12

II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : les produits de la fiscalité locale

Quelques éléments d'explication sur l'évolution peu dynamique de nos produits fiscaux :

- Les constats opérés lors du vote du compte administratif ont démontré une certaine atonie de nos produits fiscaux, malgré une revalorisation des valeurs locatives décidées chaque année par le législateur (+1% en 2015, +0,9% en 2016 et + 0,4% en 2017).
- Malgré ces revalorisations, le constat national est que les bases nettes d'imposition ont baissé de -0,5 % entre 2015 et 2016 sous l'effet de l'accroissement (+37,9%) des exonérations consenties par le législateur, notamment avec l'exonération pour les personnes de condition modeste.
- Le tableau suivant illustre de manière synthétique cette variation :

Évolution des taxes ménages et de la CFE entre 2015 et 2016
Effet taux et effet base

En %	Évolution du produit	Effet base	Effet taux
Secteur communal (hors MGP)			
Taxe d'habitation	+0,2	-0,6	+0,8
Taxe sur le foncier bâti	+3,5	+1,7	+1,8
Taxe sur le foncier non bâti	+0,7	+0,3	+0,6
Taxes ménages	+3,7	+0,4	+3,2
CFE	+2,9	+2,2	+0,7
Départements			
Taxe sur le foncier bâti	+7,0	+1,8	+5,1

Source : Rapport « Les finances des collectivités locales en 2017 » de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique locales

3

II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : la gestion de notre dette et de notre trésorerie

- Un stock de dette de 100,8 m€ au 1^{er} janvier 2017, et cet encours devrait être stable en fin d'année (en fonction du montant de l'emprunt de clôture).
- Un taux moyen pondéré excellent à 0,55 %
- Aucune difficulté pour trouver des financements (autant court terme que long terme)
- Une annuité de dette 2018 estimée à 10,73 m€ (- 1,14 m€ par rapport à 2017)
- Le maintien de la gestion en « trésorerie zéro »

14

II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : le maintien des investissements

- Respect de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) votée lors du BP 2016.
- Une programmation de 231,5 m€ pour le BP et 9 m€ sur les BA.
- Quelques réalisations programmées en 2018 :

Principales opérations	Montant de l'AP / CP
Fonds de concours pour le BHNS	10 m€
Voirie communale (opérations d'aménagement)	AP de 34 m€ / CP à voter 7,6 m€
Travaux sur les écoles et crèches	AP de 17,35 m€ / CP de 4,8 m€
Dotation de proximité	AP de 12 m€ / CP de 2,67 m€

15

II- Les impacts pour le budget de la Ville d'Amiens : la maîtrise de notre fonctionnement

- Le maintien de l'objectif primordial de maîtrise de la masse salariale, et ce malgré des évolutions exogènes très lourdes en 2017 :
 - l'augmentation du point d'indice,
 - Mise en oeuvre du dispositif PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations).
- La recherche continue d'économies dans nos dépenses de fonctionnement, tout en préservant la qualité du service rendu.

16

III- Les simulations budgétaires

Des simulations vous sont présentées pour le budget principal et pour le budget annexe
Parcs de stationnement.

Les budgets annexes Friant et Centres d'appels sont dissous et les résultats repris lors de la
DM1. Le budget annexe Réseau de chaleur sera dissous en 2018.

L'objectif de ces simulations est de dégager des tendances afin de suivre les éléments
structurants tels que l'autofinancement, l'endettement ou encore le niveau de réalisation
des investissements.

Dans le contexte de discussion du PLF 2018, 3 hypothèses sont élaborées pour le budget
principal :

- Une simulation avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 2% / an
- Une simulation avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 1,2 % / an,
hypothèse actuellement proposée comme plafond à respecter par les collectivités
- Une simulation plus ambitieuse se voulant notre trajectoire cible et pour laquelle
quelques éléments de méthode et d'orientation seront proposés.

17



III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

Ville d'Amiens - Budget principal - Prospective budgétaire au DOB 2018
Document de Synthèse n°15 - 1er et 2ème trimestre 2017

MOUVEMENTS FONCTIONNELS	CA				2017		Hypothèses de réalisation					MODÈS DE CALCULS	
	2015	2016	2017	CA 2018	DO	Year	2018	2019	2020	2021	2022		
Résultat fonctionnel reporté au 1/1	0,00	2,41	17,10			25,21	25,21						
Résultat initial reporté au 1/1	-18,80	-12,30	-25,80			-25,80	-25,80						
Résultat global reporté au 1/1	-18,80	-9,89	-8,70			0,25	0,25						
Produit fiscal	16,50	15,90	16,30	16,30	17,30	17,30	16,40	16,20	16,00	15,70	15,40		
Compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dotations	42,00	43,24	42,80	42,50	43,00	43,00	41,00	42,00	42,00	41,00	41,00		
Résultat d'activité des services	20,80	21,91	25,24	25,00	23,17	23,17	21,40	22,60	23,00	24,10	24,30		
Produit fiscal compensatoire	2,37	2,25	2,20	2,20	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30		
RECETTES COURANTES	137,84	132,81	136,37	136,00	136,14	136,14	134,82	135,41	135,30	134,45	134,00		
Dépenses de personnel	55,97	58,71	60,00	62,11	61,47	61,47	62,64	63,80	65,17	66,48	67,83		
Charges d'exploitation	19,75	18,77	19,80	18,90	18,81	18,81	19,16	19,17	19,80	20,30	20,77		
Charges d'entretien courantes	0,44	1,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10		
Subventions ordinaires	1,82	2,11	2,31	2,30	2,30	2,30	2,40	2,40	2,50	2,55	2,61		
Subventions EN publics divers (CCAS)	3,64	3,20	3,62	3,67	3,70	3,70	3,80	3,90	4,01	4,09	4,17		
Charges de mutualisation	20,45	20,34	17,00	30,31	31,80	31,80	32,50	33,15	33,81	34,49	35,18		
Subventions Budgets annexes	0,52	1,82	0,00	1,72	0,45	0,45	0,45	0,47	0,49	0,49	0,55		
Attribution de compensation	12,42	12,42	12,42	12,42	12,42	12,42	12,42	12,42	12,42	12,42	12,42		
DEPENSES COURANTES	125,53	129,70	132,15	136,80	134,90	134,90	136,84	138,37	141,95	144,90	147,34		
EXCÉDENT COURANT	12,51	3,11	4,22	-0,80	1,24	1,24	-2,02	-2,96	-6,65	-10,45	-13,34		
Doté initial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Doté final	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autofinancement	12,51	3,11	4,22	-0,80	1,24	1,24	-2,02	-2,96	-6,65	-10,45	-13,34		
2018	2,80	3,20	4,00	5,00	4,00	4,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00		
Recettes propres disponibles	20,00	18,00	19,00	20,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00		
Dépenses d'investissement	25,00	28,00	32,00	32,00	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00		
Résultat d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Charge nette des AP annexes	20,00	28,00	28,00	28,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00		
Exécution de la mission nette													
Épargne	3,25	14,83	11,84	4,80	27,80	27,80	4,80	11,57	14,84	17,75	20,48		
Résultat à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Coût d'autofinancement	100%	100%	100%	100%	47%	47%	45%	51%	28%	19%	11%		

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

Hypothèse hausse des dépenses de fonctionnement de +2% / an :

En millions d'euros

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes courantes	152,61	156,37	156,48	156,14	156,82	157,41	158,01	158,63	159,26
Dépenses courantes	128,79	132,13	130,98	134,36	136,84	139,37	141,95	144,58	147,26
Excédent de gestion	23,82	24,24	25,50	21,78	19,98	18,05	16,07	14,05	12,01
Dette	8,47	9,56	8,71	8,96	9,9	10,62	11,71	12,78	13,49
Autofinancement	15,35	14,68	16,79	12,82	10,08	7,43	4,36	1,27	-1,48
Ressources propres disponibles	18,63	19,67	22,10	18,82	15,58	12,93	9,86	6,77	4,02

Trajectoire non soutenable pour conserver une capacité d'investissement

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal



Ville d'Amiens - Budget principal - Prospective budgétaire au DOB 2018

Évolution depuis le fonctionnement à J.N. en ce qui concerne les 5 ans suivant 2017

MOUVEMENTS FINANCIERS	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017		Hypothèses de réalisation					MODÈS DE CALCULS	
					BP	DOB	2018	2019	2020	2021	2022		
Résultat brut reporté au 1/1	0,00	2,41	27,13		28,25	28,25							
Résultat avant report au 1/1	-11,30	-12,28	-28,82		-25,96	-25,96							
Résultat global reporté au 1/1	-11,30	-9,86	-1,69	5,16	2,29	2,29	7,71	1,37	0,30	1,30	0,30		
Impôts locaux	42,60	49,99	49,30	49,30	51,50	51,50	51,4	52,20	53,00	53,70	54,00	Écart BP 2017 - Ca DOB : hypothèse inflation PLF 2018 +1,1% sur 1% de	
Compensation	0,00	3,42	3,20	3,20	3,15	3,15	3,15	3,15	3,15	3,15	3,15	Évolution nulle sur la période	
Autres impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Évolution nulle sur la période	
Dotation	42,00	43,24	42,82	42,91	43,00	43,00	43,00	43,13	43,25	43,37	43,49	Évolution PLF 2018 rapporté au montant 2017 post 1% / an	
Ressources d'affectation des services	20,00	21,91	23,24	23,0	23,15	23,15	23,40	23,64	23,87	24,11	24,35	Évolution 1% sur la période	
Produits locaux complémentaires	2,37	2,20	2,20	2,10	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	Évolution nulle sur la période	
RECETTES COURANTES	107,97	118,87	118,57	118,40	124,10	124,10	124,80	125,41	126,01	126,62	127,23	Évolution forte par rapport aux PLF 2018 +1,2 % / an	
Dépenses de personnel	66,91	68,71	69,84	69,11	69,41	69,41	69,41	69,41	69,41	69,41	69,41	Évolution forte par rapport aux PLF 2018 +1,2 % / an	
Charges d'exploitation	16,75	16,77	16,80	16,80	16,81	16,81	16,81	16,81	16,81	16,81	16,81		
Chauffage électrique contributives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Subventions entreprises	1,00	1,13	1,21	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20		
Subventions États publics (hors CCAS)	3,61	3,26	3,42	3,41	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70		
Charges de mutualisation	28,40	29,34	31,00	30,51	31,80	31,80	32,24	32,68	33,12	33,57	34,01		
Subventions Budgets annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Affectation de compensation	16,42	16,42	16,42	16,42	16,42	16,42	16,42	16,42	16,42	16,42	16,42		
DEPENSES COURANTES	128,79	132,79	132,13	130,98	134,36	134,36	136,84	139,37	141,95	144,58	147,26		
EXCÉDENT COURANT	-20,82	-13,92	-13,56	-12,58	-10,26	-10,26	-12,04	-13,96	-15,94	-17,96	-19,99		
Écarts courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Écarts relatifs à la dette	
Capacité d'investissement	17,70	15,35	14,68	16,79	12,82	12,82	11,67	8,55	7,69	5,97	4,73	En regard des emprunts émis sur le 1	
FCVA	2,85	3,28	4,86	5,15	4,80	4,80	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50		
Ressources propres disponibles	20,55	18,63	19,54	21,94	18,62	18,62	16,17	14,05	12,19	10,47	8,23		
Dépenses d'opération	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80		
Recettes d'opération	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00		
Charge nette des BP annexes	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80	24,80		
Capacité de réalisation nette													
Budget	3,21	4,63	11,66	4,66	47,80	47,80	7,80	8,47	11,97	11,66	14,97		
Résultat à reporter	6,65	-4,86	-6,16	7,47	7,30	-2,20	7,30						
Évolution des dépenses	100%	104%	103%	104%	107%	107%	108%	110%	112%	114%	116%		
Taux d'autofinancement					47%	47%	47%	47%	47%	47%	47%		

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

Hypothèse hausse des dépenses de fonctionnement de +1,2% / an :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	2018	2018	2020	2021	2023
Recettes courantes	152,61	156,37	156,48	156,14	156,82	157,41	158,01	158,63	159,26
Dépenses courantes	128,79	132,13	130,98	134,36	135,85	137,35	138,88	140,42	141,97
Excédent de gestion	23,82	24,24	25,50	21,78	20,97	20,06	19,14	18,22	17,29
Dette	8,47	9,56	8,71	8,96	9,9	10,53	11,45	12,24	12,56
Autofinancement	15,35	14,68	16,79	12,82	11,07	9,53	7,69	5,97	4,73
Ressources propres disponibles	18,63	19,67	22,10	18,82	16,57	15,03	13,19	11,47	10,23

Trajectoire difficilement soutenable pour conserver une capacité d'investissement

21

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

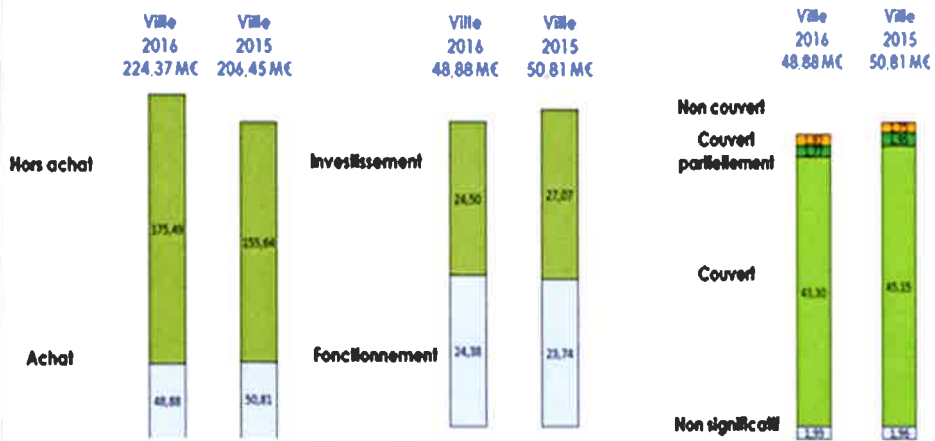
• Pour mettre en œuvre une stratégie budgétaire et financière permettant de tenir cette trajectoire cible, la collectivité doit amplifier ses actions en 2018 dans les domaines de :

- l'efficacité économique de ses achats par la création d'une Direction des achats,
- l'optimisation de son fonctionnement grâce à l'audit de procédures et l'audit organisationnel comme cela est d'ores et déjà engagé par exemple au Coliseum,
- la modernisation des services rendus aux habitants et usagers par le développement de la « e-administration » tout en conservant un contact de proximité.

22

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

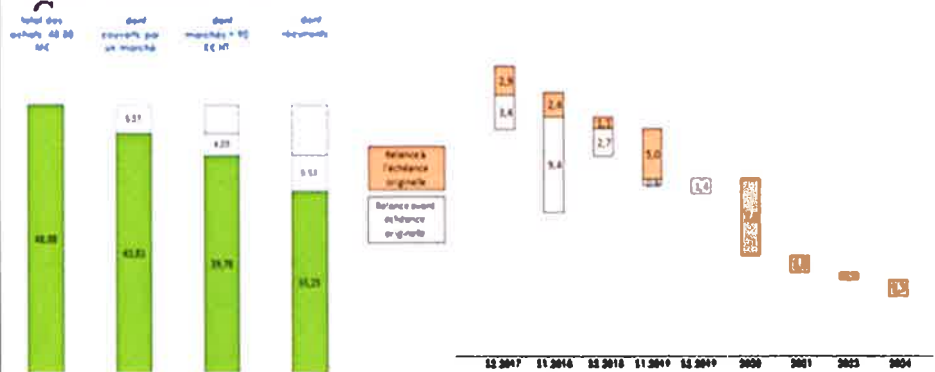
La gestion des achats:



23

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

La gestion des achats:



Ces éléments permettent d'identifier à quels moments la collectivité va renouveler ses marchés et quels sont les enjeux financiers. Les gains financiers potentiels ont été estimés à 200 k€ annuels dès 2019

24

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

Le renforcement de l'audit organisationnel et des processus :

Les agents de notre collectivité rendent des services précieux à la population. Pour garantir l'exercice de ces missions dans les meilleures conditions, il apparait essentiel de renforcer l'accompagnement de nos Directions et services par une force d'audit ayant pour seule ambition la meilleure efficacité collective et les meilleures conditions de travail.

Le développement de l'e-administration :

Tout en rappelant notre attachement à la proximité et à l'accueil de tous les publics, notre collectivité doit tirer avantage de tous les chantiers de modernisation et d'innovation. L'e-administration désigne l'utilisation des techniques d'information et de communication (TIC) par les administrations publiques pour rendre les services publics plus accessibles aux usagers et améliorer leurs fonctionnements internes.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour la qualité de service rendue à l'usager (éviter les déplacements, services disponibles 7j/7, paiements par internet,...)

25



III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

La simulation optimisée : Objectif de lutte contre l'effet « ciseaux »

Amiens
Ville d'Amiens - Budget principal - Prospective budgétaire au OOB 2018

BOUVERIES PRINCIPALES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2016	2017					Evolution de la répartition					INDICES DE CALCUL		
					BP	SP	Total	2018	2019	2020	2021	2022					
Mandat pour travaux en 17	0,00	0,00	0,00	0,00													
Mandat pour travaux en 18	10,00	10,00	10,00	10,00													
Mandat pour travaux en 19	10,00	10,00	10,00	10,00													
Total	20,00	20,00	20,00	20,00													
Compensation	1,00	1,00	1,00	1,00													
Autres motifs	1,00	1,00	1,00	1,00													
Dotations	18,00	18,00	18,00	18,00													
Recettes d'exploitation des services	0,00	0,00	0,00	0,00													
Produits fiscaux complémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00													
RECETTES COURANTES	19,00	19,00	19,00	19,00													
Charges de personnel	11,00	11,00	11,00	11,00													
Charges d'entretien	1,00	1,00	1,00	1,00													
Charges d'entretien intégrées des heures	0,00	0,00	0,00	0,00													
Charges Page - dépenses complémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00													
Recharges négatives	0,00	0,00	0,00	0,00													
Subventions en provenance des CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00													
Charges de maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00													
Subventions Budgetaires annuelles	0,00	0,00	0,00	0,00													
Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00													
DEPENSES COURANTES	11,00	11,00	11,00	11,00													
RECETTES COURANTES	19,00	19,00	19,00	19,00													
Total courants	8,00	8,00	8,00	8,00													
Total Amiens	8,00	8,00	8,00	8,00													
Autofinancement	7,00	7,00	7,00	7,00													
DF Y&A	1,00	1,00	1,00	1,00													
Recettes propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00													
Charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00													
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00													
Charge nette des BP courants	0,00	0,00	0,00	0,00													
Contribution de capital nette	0,00	0,00	0,00	0,00													
Impôts	0,00	0,00	0,00	0,00													
Résultat à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00													
Taux d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	0,00													

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

La simulation optimisée : Objectif de lutte contre l'effet « ciseaux »

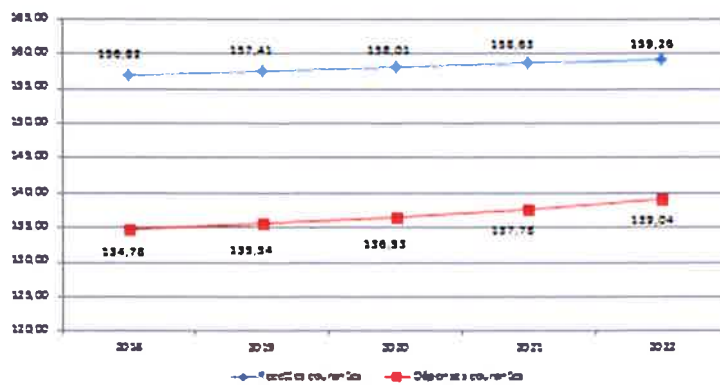
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes courantes	152,61	156,37	156,48	156,14	156,82	157,41	158,01	158,63	159,26
Dépenses courantes	128,79	132,13	130,98	134,36	134,78	135,54	136,53	137,78	139,04
Excédent de gestion	23,82	24,24	25,50	21,78	22,05	21,87	21,48	20,85	20,22
Dette	8,47	9,56	8,71	8,96	9,9	10,44	11,2	11,19	11,02
Autofinancement	15,35	14,68	16,79	12,82	12,15	11,42	10,29	9,66	9,2
Ressources propres disponibles	18,63	19,67	22,10	18,82	17,65	16,92	15,79	15,16	14,70

Trajectoire étroite mais qui permet de conserver une capacité d'investissement

27

III- Les simulations budgétaires : Budget Principal

La simulation optimisée : Objectif de lutte contre l'effet « ciseaux »



28

III- Les simulations budgétaires : Budgets Annexes

AMIENS VILLE - Budget Parc de stationnement - Prospective budgétaire du DOB 2018

MONTANTS EN EURO (€) 2015	Historique		Prospective 2017		Simulation de simulation					ANDES DE CALCULS
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Recettes courantes	3,98	3,94	3,98	4,25	4,33	4,4	4,48	4,56	4,65	
Dépenses courantes	2,4	2,75	2,68	2,84	2,9	2,95	3,01	3,07	3,13	
Excédent de gestion	1,58	1,19	1,3	1,41	1,43	1,45	1,47	1,49	1,52	
Dettes	1,27	1,27	1,25	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	
Autofinancement	0,31	-0,08	0,05	0,11	0,13	0,15	0,17	0,19	0,22	

III- Les simulations budgétaires : Budgets Annexes

Parcs de stationnement :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes courantes	3,98	3,94	3,98	4,25	4,33	4,4	4,48	4,56	4,65
Dépenses courantes	2,4	2,75	2,68	2,84	2,9	2,95	3,01	3,07	3,13
Excédent de gestion	1,58	1,19	1,3	1,41	1,43	1,45	1,47	1,49	1,52
Dettes	1,27	1,27	1,25	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Autofinancement	0,31	-0,08	0,05	0,11	0,13	0,15	0,17	0,19	0,22

Observations : MM. BEUVAIN, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. CARDON, M. ANGER, Mmes BERGER, LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. HUTIN, et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

Adopté

35 - Rue de la Fosse au Lait. Aménagement du square Marcel Lamiable. Recherche et mobilisation des possibilités de financement.

Les membres du conseil ont approuvé le projet d'aménagement du square Marcel Lamiable et ont autorisé Madame le Maire à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de l'opération.

Adopté à l'unanimité

10 - Comité des Œuvres Sociales (COS). Prime de fin d'année aux agents retraités jusqu'en 1996 inclus. Subvention. Année 2017. Convention.

Les agents retraités des services municipaux qui ont quitté la collectivité depuis 1996 inclus bénéficient d'une prime de fin d'année dont le montant est de 153 €. Cette prime leur est versée par le Comité des Œuvres Sociales et la ville participe à son financement à hauteur de 83,08 €, le COS à hauteur de 69,92 €. L'assemblée délibérante a approuvé le versement d'une subvention de 43 000 € au COS correspondant à la participation de la ville et Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

11 - Protocole de partenariat tripartite 2015/2020 passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Avenant n°1.

L'assemblée a approuvé l'avenant n°1 au protocole de partenariat entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, et la Caisse des Dépôts et Consignations, permettant ainsi de préciser les opérations qui seront soutenues par cette dernière dans le domaine du développement économique. Madame le Maire a été autorisée à le signer.

Adopté à l'unanimité

12 - Aménagement de l'entrée Nord de la ville. Greencenter. Parc d'activités commerciales. Société FREY. Convention de projet urbain partenarial. Avenant.

Par délibération en date du 17 septembre 2015, la Ville d'Amiens a passé une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société Frey relative à l'aménagement de l'entrée de ville Nord en lien avec le projet du parc d'activités commerciales Greencenter pour un montant de 3 millions d'euros HT. Or, la participation attendue par la Ville d'Amiens au titre de cette convention se situe en dehors du champ d'application de la TVA. En conséquence, la convention a été corrigée pour indiquer que la société FREY s'engage, dans la limite du plafond indiqué, à verser à la Ville d'Amiens une participation financière nette de TVA, de 3 millions d'euros. D'autre part, un document d'arpentage définitif a été établi. Il en résulte que les références cadastrales et la superficie des parcelles que la société s'est engagée à apporter à la collectivité ont été modifiées. La surface totale ainsi actualisée passe de 1 441 m² à 1 618 m². La transaction étant réalisée à l'euro symbolique, cette modification est sans incidence financière. Les membres du conseil ont approuvé cet avenant à la convention initiale pour acter ces modifications et ont autorisé Madame le Maire à le signer.

Observation : M. HUTIN s'est abstenu.

Adopté

13 - Requalification de l'entrée de ville Nord. Participation de la ville d'Amiens au financement des équipements publics. Convention de réversion. Avenant n°1.

Dans le cadre du projet de requalification de l'entrée de ville Nord, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention de réversion entre la Ville d'Amiens et Amiens Métropole afin d'arrêter le montant définitif à 3 000 000 € nets et pour prolonger le délai d'exécution de la convention jusqu'au 31 décembre 2018. Madame le Maire a été autorisée à le signer.

Adopté à l'unanimité

14 - Aménagement d'un giratoire avenue Paul Claudel. Fonds de concours. Convention.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Paul Claudel, la SEM Amiens Aménagement entend réaliser une voirie, dite « 3ème boulevard », entre l'avenue Paul Claudel et la rue Jean Moulin. Le Département de la Somme, quant à lui, envisage également de créer un axe routier, dit « barreau sud », d'ici 2019. Dans ce contexte, Amiens Métropole va réaliser l'aménagement d'un giratoire à 5 branches au carrefour de l'avenue Paul Claudel et de ces futures voiries afin d'éviter les engorgements aux heures de pointe. Les travaux débiteront au 1^{er} semestre 2018. Le montant total de l'opération est estimé à 900 000 € TTC. L'assemblée a approuvé la participation financière de la Ville d'Amiens par le versement d'un fonds de concours à hauteur de 30% du montant des dépenses HT, soit un montant de 225 000 €, et a autorisé Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

15 - Aménagement d'une écluse rue du Chapitre. Fonds de concours. Convention.

Le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement rue du Chapitre, par lequel une écluse sera créée pour réduire la vitesse excessive de certains automobilistes dans cette zone. Le montant de cette opération est de 8 000 €. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention de fonds de concours relative à ces travaux ; la participation de la collectivité s'éleva à 2 000 €.

Adopté à l'unanimité

16 - Charte de l'Aménagement. Conception et Usage de l'espace public. Mission de prestation intellectuelle. Convention tripartite entre la Société Publique Locale Amiens Développement, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens.

Les membres de l'assemblée ont approuvé le contrat liant la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et la Société Publique Locale Amiens Développement pour l'élaboration de la Charte de l'Aménagement des Espaces Publics. La réalisation de cette charte, dont l'objet est de constituer un guide de l'aménagement sur le périmètre de la ville, sera confiée à la Société Publique Locale Amiens Développement via ce contrat d'une durée de deux années, renouvelable par avenant. Le coût prévisionnel forfaitaire est estimé à 150 000 € TTC. Le règlement de ce montant sera supporté à parts égales par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Les missions à la vacation, correspondant aux expertises ponctuelles à la demande des collectivités (d'un coût journalier de 780 € TTC), seront supportées par la Ville d'Amiens ou Amiens Métropole en fonction du caractère de la voie. Madame le Maire a été autorisée à signer ce contrat.

Adopté à l'unanimité

17 - Requalification de la place du Colvert. Déclassement du domaine public communal.

Dans le cadre du projet de requalification urbaine et commerciale de la place du Colvert, le conseil municipal a approuvé la désaffectation de l'espace constitué par les parcelles CL n°149 (en partie) et l'allée de la Paix d'une superficie d'environ 8 105 m². La désaffectation sera effective à la fin du 1^{er} trimestre 2018, compte tenu de la nécessité de déplacer le marché de plein vent. L'assemblée a également approuvé le déclassement du domaine public communal par anticipation à la désaffectation.

Adopté à l'unanimité

18 - Requalification du Colvert. Autorisation de dépôt de demandes d'autorisation d'actes individuels d'urbanisme. Epareca. Maison du CIL.

La requalification urbaine et commerciale de l'îlot Colvert prévoit la création de 115 logements, d'environ 17 cellules commerciales ainsi que l'aménagement d'une vaste place d'environ 10 000 m². Les membres du conseil ont autorisé l'Epareca et la Maison du CIL à déposer les demandes d'autorisation d'actes individuels d'urbanisme sur l'emprise, déclassée par anticipation à la désaffectation, nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

19 - Place du Maréchal Foch. Désaffectation et déclassement de parcelles.

En vue d'une cession, dans un projet de relocalisation de la pharmacie Saint-Roch, et compte tenu des possibles impacts du projet BHNS sur les biens restants (baraquements d'urgence d'après-guerre), l'assemblée a approuvé la désaffectation et le déclassement des parcelles cadastrées section AY 226-227-228 situées à l'angle de la place du Maréchal Foch et du boulevard Garibaldi.

Adopté à l'unanimité

20 - Cession de 13 immeubles.

N'ayant plus d'intérêt à être conservés dans le patrimoine communal, le conseil municipal a approuvé la cession des 13 immeubles à usage d'habitation moyennant la somme totale de 1 237 350 €.

Ces appartements sont situés :

- 2 rue Albert Roze – appt 5^{ème} étage – numéro 47 lot 53 et cave lot 17
- 19 rue du Bellay
- 92, rue de Castille – lot 6 et garage lot 4
- 74 rue du Général Domon et garage

43 rue de la Dodane
2 rue de la Terrière
8 rue de la Terrière
10 et 16 rue de la Terrière
212 St Honoré
276, Bd Bapaume
66 rue Bonvallet
19, cité Roger

Observation : Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mmes BERGER, LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), MM. ANGER, CARDON, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) et M. BEUVAIN ont voté contre.

Adopté

21 - Gymnase Guynemer. Cession de locaux du collège Arthur Rimbaud au Département de la Somme. Création d'une servitude de passage au profit d'Amiens Métropole.

L'assemblée délibérante a décidé le transfert de propriété, à titre gratuit, de l'assiette foncière et des locaux du collège Arthur Rimbaud au Département de la Somme, ainsi que la création, préalablement au transfert de propriété, d'une servitude de passage réelle et perpétuelle pour piétons et véhicules au profit d'Amiens Métropole.

Adopté à l'unanimité

22 - Opération d'Habitat adapté pour gens du voyage. APREMIS. Rue Haute des Champs. Acquisition. Bail à long terme.

Afin de permettre à l'association APREMIS de construire 7 logements individuels adaptés aux gens du voyage sur les terrains 14 et 16 rue Haute des Champs, les membres du conseil ont, d'une part, approuvé l'acquisition auprès du Syndicat Mixte Europamiens de la parcelle non bâtie cadastrée section IO n°690, d'une superficie de 2 065 m², moyennant le prix de 163 083 € ; et, d'autre part, ont autorisé la déconstruction de la maison murée cadastrée section IO n°747, pour un coût estimé à 30 000 €. Le conseil a également accordé la mise à disposition pour l'association APREMIS des parcelles IO n° 747, 690 et n°104 (pour partie) et l'a autorisée à déposer toute demande d'autorisation administrative pour la réalisation des travaux. A titre informatif, ce projet de construction de 7 logements individuels est estimé à 890 000 €. Madame le Maire a été autorisée à signer le bail correspondant qui sera consenti pour une durée de 60 ans moyennant une redevance annuelle symbolique d'un euro.

Adopté à l'unanimité

23 - OPH d'Amiens Métropole. Construction de 20 logements rue Emile Francfort. Refinancement d'un prêt auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts-de-France. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'OPH d'Amiens Métropole a contracté un prêt PLS avec un taux d'intérêt révisable indexé sur le livret A, destiné à financer la construction de 20 logements PLS, rue Émile Francfort. Il souhaite aujourd'hui le refinancer par un taux fixe. L'assemblée délibérante a donc, d'une part, abrogé la délibération n°20 du Conseil municipal du 3 mars 2005 accordant la garantie d'emprunt pour le prêt à taux révisable, et, d'autre part, a accordé la garantie de la collectivité pour le remboursement du nouveau prêt à taux fixe, souscrit par l'OPH auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts-de-France, d'un montant total de 1 766 757,92 €. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention de garantie correspondante .

Adopté à l'unanimité

24 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 125 logements résidence Frédéric Mistral. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les membres du conseil ont répondu favorablement à la demande de l'OPH d'Amiens Métropole qui sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 124 999 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la réhabilitation de 125 logements de la résidence Frédéric Mistral. Ils ont également approuvé la convention correspondante et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

25 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 74 logements des résidences Degouy et Blanchard. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'assemblée a répondu favorablement à la demande de l'OPH d'Amiens Métropole qui sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 073 849 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la réhabilitation de 74 logements des résidences Degouy et Blanchard. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

26 - Site Cosserat. Bail emphytéotique "Manufacture Royale Bonvallet". Principe d'un avenant.

La ville a confié à la société ARS Tinctoria, dorénavant dénommée « Manufacture Royale Bonvallet », l'emprise cadastrée section IY n°104, située rue Maberly, au sein du site Cosserat, pour l'exercice de son activité d'ennoblissement textile. Afin de répondre à sa volonté d'étendre son activité, le conseil municipal a approuvé le principe de signature d'un avenant à ce bail, ayant pour objet de lui attribuer une partie de la parcelle IY 103 pour y constituer un atelier et une cour. La société s'étant engagée à réaliser les travaux de réhabilitation et de mise en conformité de l'immeuble, cette mise à disposition sera consentie sans modification de la redevance annuelle initialement fixée par le bail à 200 €. L'assemblée a également autorisé l'entreprise à déposer toute demande d'autorisation de travaux sur cette emprise. En outre, considérant que la société a dû enfouir les réseaux nécessaires sur les parcelles IY 93 et IY 103, une servitude de passage de réseaux sera à créer. Madame le Maire a été autorisée à signer tous les actes se rapportant à ces opérations.

Adopté à l'unanimité

27 - Centre Social Etouvie. CAJ. Participation financière. Année 2017. Convention.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Ville participe financièrement et pédagogiquement à la mise en place de structures d'accueil à destination des jeunes. C'est pourquoi le conseil municipal a approuvé le versement d'une participation financière au Centre Socio Culturel d'Etouvie d'un montant de 75 800 € répartis comme suit : 60 800 € au titre du Centre d'Animation Jeunesse et 15 000 € au titre de l'action jeunesse des 16/25 ans. Les membres du conseil ont autorisé Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

28 - Association Les Radicaux Libres. Subvention. Année 2017. Convention.

Dans le cadre de ses actions de politique Jeunesse, la Ville d'Amiens apporte une aide et un soutien aux associations proposant des projets dont les objectifs poursuivis sont notamment de permettre le développement d'actions à destination des jeunes amiénois. L'association « Les Radicaux Libres » organise depuis 2006 le bien connu Festiv'Art, créé pour et par des jeunes amiénois. Cet événement est devenu le rendez-vous incontournable de la jeunesse du territoire. L'assemblée a accordé une subvention de 3 250 € à cette association et a autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

29 - Dérogation au repos dominical pour l'année 2018.

Pour l'année 2018, le conseil municipal a émis un avis favorable concernant les dérogations au repos dominical suivantes : les dimanches 14 janvier, 1^{er} juillet, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre, et 30 décembre 2018 pour le secteur du commerce de détail ; et les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre 2018 pour le secteur automobile.

Observation : Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mmes BERGER, LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), MM. ANGER, CARDON, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), MM. BEUVAIN et THÉVENIAUD ont voté contre.

Adopté

30 - Jardin des Plantes. Installation d'une ruche pédagogique. Partenariat avec GRDF. Convention.

Le conseil municipal a validé le 15 septembre 2016 la participation d'Amiens au label national APICITÉ, lancé par l'Union Nationale des Apiculteurs Français. L'objectif de ce label est de favoriser les pratiques préservant les abeilles domestiques et les pollinisateurs. Les membres du conseil ont donc approuvé la convention de partenariat

avec GRDF, qui en tant que mécène de l'opération, contribuera à hauteur de 5 000 € pour l'acquisition et l'installation d'une ruche pédagogique au Jardin des Plantes. Madame le Maire a été autorisée à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

31 - Action d'animation et de promotion. Comité de quartier Amiens Plein Sud. Fête Vallée des Vignes. Subvention. Année 2017.

Fort de son succès lors de la première édition de l'évènement organisé autour du vin et de la tradition, le comité de quartier Amiens Plein Sud a sollicité auprès de la Ville d'Amiens, pour la deuxième édition qui s'est déroulée le 17 septembre 2017, une subvention de 500 €. L'assemblée a répondu favorablement à cette demande afin de soutenir les actions de ce comité de quartier.

Adopté à l'unanimité

32 - Démocratie locale. Comités de quartier. Subventions. 2ème répartition. Année 2017.

Les membres du conseil ont approuvé, pour cette année 2017, la 2ème répartition des aides financières accordées aux Comités de quartier. Ces subventions s'élèvent à un montant total de 10 802 €, décomposé comme suit :

SAINT-ROCH SAINT-JACQUES	1 500 €
VAL D'AVRE	1 500 €
SAINT-ACHEUL	1 500 €
ESPOIR ET AVENIR	1 500 €
LE NAUTILUS	1 500 €
UNION DES COMITÉS DE QUARTIER D'AMIENS	2 500 €
<u>Subventions d'actions spécifiques :</u>	
LE NAUTILUS subvention exceptionnelle	302 €
CENTRE-VILLE	500 €

Adopté à l'unanimité

33 - Pôle associatif Marivaux. Associations "Famille en couleurs" et "Des mots, un message". Mise à disposition d'un local. Convention.

Le conseil municipal a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer la convention par laquelle la Ville d'Amiens met à disposition des associations « *Famille en couleurs* » et « *Des mots, Un message* », un local partagé au sein du pôle associatif Marivaux, situé 2 rue Beaumarchais pour une durée ferme de deux ans. Ce prêt sera consenti à titre gracieux. Chaque association s'acquittera d'un forfait de charges annuelles d'un montant de 400 €.

Adopté à l'unanimité

34 - Aménagement d'un chemin d'accès au terrain de cross FAFET depuis la route de Rainneville. Convention.

Un terrain de cross dans le quartier FAFET appartenant à la Ville d'Amiens est aujourd'hui inutilisable dans la mesure où son accès par véhicule n'est plus possible depuis les démolitions intervenues dans le quartier Brossolette. Les membres de l'assemblée ont approuvé l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès à ce terrain qui partira de la route de Rainneville, longera les parcelles appartenant à la Ville d'Amiens et traversera la parcelle appartenant au Département de la Somme. Ces travaux ont été estimés à 16 500 € TTC. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention technique et financière à intervenir avec le Conseil Départemental de la Somme.

Adopté à l'unanimité

36 - Stationnement. Actions mises en œuvre suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France.

L'assemblée a pris acte du bilan des actions mises en œuvre suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur le stationnement urbain.

Dont acte

37 - Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions. Mise en œuvre du forfait post stationnement. Convention.

Les membres du conseil municipal ont approuvé la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'un forfait de post stationnement (FPS) qui sera géré par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), qui se chargera de retrouver le propriétaire du véhicule et d'émettre l'avis de paiement. La collectivité se chargera des recours administratifs préalables obligatoires en cas de contestation. Le coût annuel de cette prestation est estimé à 60 000 €. Le conseil a autorisé Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Observations : Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), MM. ANGER, CARDON, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) et M. BEUVAIN ont voté contre.
Mme BERGER s'est abstenue.

Adopté

38 - Dépénalisation du stationnement payant. Forfait de post stationnement (FPS). Tarifs et nouvelle grille tarifaire.

En application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, le conseil municipal a décidé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2018, le forfait de post stationnement à 17 € sur l'ensemble des zones de stationnement payant, résidentiel ou non. Il s'agit du forfait dont devront s'acquitter les usagers n'ayant pas réglé leur stationnement.

Observation : Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mmes BERGER, LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), MM. ANGER, CARDON, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) et M. BEUVAIN ont voté contre.

Adopté

39 - Questions orales / Vœux.

• **Question orale : Parking Monstrelet**

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur BEUVAIN qui a présenté la question orale relative au Parking Monstrelet, déposée par le groupe des élus communistes, républicains et citoyens, dont les termes sont repris ci-après :

*« Madame le Maire,
lors de la visite de proximité sur le quartier St Maurice le 10 octobre dernier, les habitant-e-s ont appris la possible disparition du parking de la rue Monstrelet.*

La réponse apportée par vos services et les élu-e-s de la majorité a laissé entendre une vente possible de l'espace à un promoteur immobilier.

Cette annonce a surpris le Président du comité de quartier qui n'a pas été consulté.

Ce parking a permis pendant de longues années de répondre à une demande de stationnement pour les usagers du CHU Nord et les résidents de St Maurice.

Si le transfert des services du CHU Nord a atténué la demande de stationnement des visiteurs, la demande des habitant-e-s de ce quartier au caractère résidentiel dense et spécifique demeure.

De plus la réalisation de nouveaux projets immobiliers en face de ce parking va participer à augmenter la demande de stationnement.

L'arrivée des étudiant-e-s à la Citadelle va également amplifier la demande et les habitant-e-s de St Maurice qui ont accueilli cette évolution positivement n'entendent pas être la caution qui s'opposerait à l'arrivée des étudiant-e-s.

Ils ont le souci du bien vivre ensemble, d'une ville partagée par tous et pour tous, jugent souhaitable que demeure un espace libre et gratuit de stationnement à l'endroit même du parking Monstrelet.

Ils manifestent aujourd'hui de l'inquiétude et demandent le maintien de cet espace qui désengorge les petites rues de St Maurice.

Madame le Maire,

Le temps est venu d'engager une révision du PDU qui prenne en compte les modifications structurelles majeures qui vont impacter la mobilité dans ce quartier.

Il nous faut avoir une vision de restructuration globale de St Maurice pour lequel il nous faut avoir pour ambition d'améliorer et de conforter le cadre de vie de ses habitants.

En ce sens, l'actuel parking Monstrelet est un atout qui doit être maintenu tout en étant requalifié en partie pour intégrer un espace de tranquillité pour les familles.

Madame le Maire, quelles initiatives entendez-vous prendre pour répondre aux inquiétudes des populations et pour installer le quartier St Maurice dans une ambition d'avenir maîtrisé, pacifié, pour le bien être de ses habitant-e-s ? »

Madame le Maire a répondu qu'il n'y a aucun projet sur le parking Monstrelet. Il y a eu une confusion lorsque le sujet a été abordé entre le parking Zamenhof et le parking Monstrelet.

Le parking Zamenhof est celui qui servait de parking pour l'Hôpital, le terrain appartient au CHU. La collectivité le loue depuis quelques mois pour en faire un parking relais. Ce terrain va être mis en vente par l'Hôpital globalement avec l'ensemble de l'espace du CHU Nord vers 2020.

En revanche, concernant le parking Monstrelet qui servait à la fois de parking pour l'Hôpital mais aussi de parking pour desservir tous les commerces de proximités qui sont sur la place Victor Pauchet, ce dernier appartient à la Ville d'Amiens, c'est un espace public et il n'est pas question de le désaffecter à usage public pour le vendre.

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur RIFFLART afin de compléter la réponse apportée. Ce dernier a ajouté, concernant la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), qu'une étude juridique en 2014 avait été demandée au moment du changement de projet du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et qui disait que, s'appuyant sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, il n'apparaissait pas nécessaire de réviser le PDU qui est un document de planification à portée juridique très relative. La note disait que : « la sécurité juridique, essence même de ce PDU qui est d'élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements, voudrait qu'il soit harmonisé... » Cette planification a une durée de 10 ans à compter de 2013. Il est important de concentrer le temps sur la mise en œuvre et l'avancement sur ce projet de BHNS. Un point sera fait à mi-parcours afin de vérifier la conformité du projet.

• **Question orale : Quel avenir de santé publique à St Leu**

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur LESSARD qui a présenté la question orale relative à la santé publique à St Leu, déposée par le groupe des élus communistes, républicains et citoyens, dont les termes sont repris ci-après :

« Madame le Maire,

qu'est ce que la santé publique ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui a épousé et vulgarisé une définition de la santé publique énoncée en 1920 par Charles Edward Amory Winslow, bactériologiste Américain et expert en santé publique, c'est la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la vitalité mentale et physique des individus par le moyen d'une action collective concertée visant à :

Assainir le milieu, lutter contre les maladies, enseigner les règles d'hygiène personnelles, organiser des services médicaux et infirmiers en vue d'un diagnostic précoce et du traitement préventif des maladies, mettre en œuvre des mesures sociales propres à assurer à chaque membre de la collectivité un niveau de vie compatible avec le maintien de la santé.

Madame le Maire,

depuis de longs mois, des documentaires, commentés par de nombreux articles de presse et de témoignages citoyens ont soulevé des préoccupations et des interrogations sanitaires concernant le quartier Saint Leu d'Amiens.

Des interrogations qui partagent précisément la définition de santé publique que nous avons relevée en préambule.

Pour vous comme pour nous, « rien de ce qui est humain nous est étranger » et c'est la raison qui nous invite à nous inquiéter de cette question.

La réalité atteste de la fermeture de 2 cabinets médicaux ces deux dernières années dans le périmètre de Saint Leu et nous anticiperons sur l'arrêt prochain d'un autre praticien.

Notons enfin que sur ce même périmètre, trois pharmacies sont implantées depuis les dernières décennies.

L'une d'entre elles a fermé et une seconde va être délocalisée dans quelques semaines.

Il ne restera donc plus qu'un office pharmaceutique.

Dans un quartier marqué par les situations sociales de grande pauvreté et de précarité, dans un quartier historiquement populaire, habité par de nombreuses personnes âgées, isolées et composé de familles monoparentales, se profile un îlot démedicalisé.

Quel avenir de santé pour ces populations dès maintenant ?

Les publics identifiés par les professionnels de santé sont au nombre de 4 .

Les patients de maladie chronique. Environ 3 500 cas.

Les étudiants déjà présents et dans le quartier, bientôt rejoints par les futurs occupants à la Citadelle.

Les personnes salarié-e-s et usagers qui vivent dans le périmètre à la journée.

Les touristes.

Nous savons tous qu'une personne s'est engagée à expérimenter une offre de locaux aménagés à ses frais pour accueillir un-e médecin.

Personnalité qualifiée en tant que membre expert auprès de la Haute Autorité de la Santé qui regroupe quelques 3 000 professionnels, nous ne pouvons douter ou émettre de réserve.

A ce jour la demande d'autorisation d'installation d'un futur praticien est entre les mains de l'ordre des médecins.

Madame le Maire,

*au regard de la spécificité sociale du quartier Saint Leu pour lequel s'est étendu et installé le dispositif des politiques de la ville, avez-vous le pouvoir et l'autorité pour faire entendre la voix de l'urgence de santé qui s'impose ?
Si nous devons réfléchir très sérieusement à la responsabilité qui nous incombe de prévenir les risques sanitaires et d'y répondre, la question de penser l'installation d'une maison de santé publique semble incontournable.
Mais dans l'immédiat quelle initiative entendez-vous prendre pour faciliter l'installation dans les plus brefs délais d'un-e professionnel-le de santé ? »*

Madame le Maire a passé la parole à Madame VERRIER qui a répondu à la question orale. Les termes sont repris ci après :

« Permettez-moi tout d'abord de compléter votre définition historique de la santé publique qui date de la fin de la première guerre mondiale par celle, plus moderne et plus actuelle, promue par la déclaration de l'OMS dite d'Ama Alta et par la charte d'Ottawa qui réaffirme que la santé, qui est un état de complet bien-être physique, mental et social ... est un droit fondamental de l'être humain, et que l'accession au niveau de santé le plus élevé possible est un objectif social extrêmement important qui intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socio-économiques autres que celui de la santé ».

La Santé, telle qu'ainsi définie, couvre le quotidien de nos concitoyens. La promotion de la santé y tient une place prépondérante et c'est sur ce champ que la Ville a choisi de porter son effort.

Je souhaiterais au passage vous rappeler, si besoin était, que la Santé n'est pas une compétence régalienne pour une ville mais bien le fruit de la volonté politique de notre équipe municipale. C'est celle-ci que déclinent le « Pacte pour le Bien Vivre », le Programme Municipal de Santé Publique et le « Contrat de Ville » et son volet Santé.

J'avoue que compte tenu de la définition que vous donnez de la Santé Publique (assainir le milieu, lutter contre les maladies, enseigner les règles d'hygiène personnelle, etc.) je ne perçois pas bien quel serait le périmètre d'intervention de la « Maison santé publique » qui vous semble incontournable mais je pense que votre question porte finalement sur l'accès aux soins dans l'un des quartiers prioritaires du contrat de ville : les Parcheminières.

Les données de l'Observatoire Régional de la Santé et du Social nous indiquent qu'un tiers des praticiens de la Somme exercent à Amiens, soit une densité de 147 médecins généralistes pour 100 000 habitants. Si je compare cette densité amiénoise avec les collectivités entre 100 000 et 200 000 habitants de la France Métropolitaine, notre Ville se place en 9ème position de ce classement, soit dans le 1er tiers. Nous aurions mauvais grâce de nous en plaindre.

La présence de 196 médecins généralistes permet un maillage du territoire qui offrent à nos concitoyens un accès aux soins de 1er recours sans être obligés de faire des kilomètres. Néanmoins, comme pour l'ensemble du territoire, le vieillissement de la population médicale et les nouveaux modes d'exercices de cette profession sont des réalités dont il nous faut tenir compte. Et certains quartiers, plus que d'autres, apparaissent avoir des difficultés de voir de nouvelles installations se réaliser.

Nous sommes bien au courant de ce problème et soyez assuré que nous faisons entendre la voix d'Amiens auprès des instances qui en ont la compétence. Avec Madame le Maire, nous avons bien évidemment attiré l'attention de la Direction Territoriale de la Somme de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France sur ce sujet, et pas plus tard qu'encore la semaine dernière.

Je sollicite par ailleurs mes collègues pour que, dans les réflexions menées au sein des différentes directions, cet aspect de la vie quotidienne de l'accès aux soins de 1er recours soit pris en compte ; notamment dans le transport, l'aménagement urbain, etc....

Je suis attentive aux initiatives privées. Vous en évoquez une, je pourrais également vous citer celles de certains bailleurs dans leurs programmes.

Mais force est de constater que l'installation d'un médecin généraliste libéral ou de tout autre professionnel de santé libéral ne se décrète pas et qu'il n'est pas suffisant de proposer des locaux pour qu'un professionnel vienne s'y installer. En effet, un nombre conséquent de communes en secteur rural se retrouvent avec des locaux désespérément vides et découvre que tout projet d'installation repose avant tout sur la volonté du médecin, et non d'autrui.

Enfin, vous attirez notre attention sur le fait qu'une demande d'installation d'un futur praticien est en cours d'examen par Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de la Somme. Nous ne pouvons que nous en réjouir, en attendant la décision de cette instance indépendante et en faisant confiance en sa sagesse. »

• **Question orale : Problème de facturation de la restauration scolaire**

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur HUTIN qui a présenté la question orale intitulée « Problème de facturation de la restauration scolaire », déposée par les élus écologistes, socialistes, et communistes, dont les termes sont repris ci-après :

« Suite à une erreur informatique dans la facturation de la restauration scolaire en début d'année, les familles ont reçu une information leur précisant le paiement décalé à octobre des sommes non réclamées en temps et en heure par les services.

Sauf que le paiement des factures comme à l'habitude échelonné sur plusieurs périodes, est cette fois-ci réclamé en une seule fois, et accompagné d'une lettre automatique aux tonalités menaçantes et légèrement déplacées, alors même que les ordinateurs ne rédigent pas encore eux-mêmes les courriers.

Aujourd'hui, si la trésorerie de certaines familles reste insensible à un paiement unique, pour les autres il s'agit de sommes difficiles à régler en une seule fois et qui peut fragiliser l'organisation financière de certains foyers. Et ce, d'autant que, rappelons-le, pour les ménages aux revenus modestes, le Conseil Départemental de la Somme a supprimé l'aide qui rendait gratuite la cantine.

Les solutions que vous proposez en invitant les familles à constituer un dossier auprès du CCAS pour demander une aide, nous paraissent en décalage avec la réalité. D'une part, les personnes que vous fragilisez par ce dysfonctionnement ne demandent pas une aide ni de perdre leur temps dans les méandres de l'administration, d'autre part le calendrier de réclamation des sommes anciennes risque de se cumuler avec les nouvelles factures à régler.

Les gens vont faire leurs courses quand ils peuvent les payer. Et si la caissière n'a pas fait son travail correctement, elle ne peut pas en vouloir aux clients. Ils demandent en revanche une réaction proportionnée et pragmatique leur permettant d'échelonner leurs paiements, tout comme la pratique l'administration fiscale et nombre de commerces.

Madame le Maire,

Quel est le bilan actuel de recouvrement de ces factures ?

Quelles sont les mesures réelles que vous avez prises pour résoudre ce problème municipal en intégrant les difficultés des familles ? La facturation a-t-elle repris un cours normal ? »

Madame le Maire a passé la parole à Madame THUILOT qui a répondu à la question orale. Les termes sont repris ci-après :

« Il s'agit d'un problème lié à une mise à jour du logiciel effectuée par le prestataire.

La facture n'a pas été réclamée en une seule fois, le courrier accompagnant l'envoi des factures (fin juillet) précisait le délai de règlement jusqu'au 20 octobre ainsi que la possibilité d'un règlement en plusieurs fois.

La lettre de relance envoyée fin septembre demande le paiement avant le 20 octobre. Il s'agit d'une édition automatique pour autant elle ne remettait pas en cause le délai accordé aux familles jusqu'au 20 octobre, ni la possibilité de paiement en plusieurs fois.

Par ailleurs il a été proposé aux familles de constituer un dossier auprès du CCAS afin d'obtenir une aide. Cette possibilité est également offerte à chaque envoi de relance soit environ 15 jours 3 semaines après l'envoi des factures.

Se faisant la collectivité permet aux familles de pouvoir échelonner leur paiement et à faire face à leurs dépenses.

Ainsi bon nombre de familles ont réglé en plusieurs fois par virements successifs ou par envoi de chèques à encaisser à des dates précisées. Au besoin, elles pourront aussi solliciter un échelonnement à la trésorerie après la prise en charge des impayés.

Quant au bilan, au 23 octobre, les factures sont recouvrées à 55 % contre 65 % pour les facturations de début d'année scolaire.

La facturation reprendra son cours normal, puisque la première facture sera éditée dans la 1ère quinzaine de novembre. »

• **Question orale : Bio PAT (Programme Alimentaire Territorial)**

Madame le Maire a passé la parole à Madame LEPRESLE qui a présenté la question orale relative à la part d'alimentation bio dans la restauration collective, déposée par les groupes des élus écologistes, socialistes et communistes, et dont les termes sont repris ci-après :

« Chaque jour en France, près de 7 millions de repas sont servis dans les cantines scolaires. Or, moins de 3% des aliments sont issus de l'agriculture biologique et locale. Paradoxalement, dans le pays des restaurants étoilés et des guides culinaires en tout genre, la restauration collective n'a pas toujours bonne presse. De même, alors que le bio connaît un certain engouement (19 fermes se convertissent chaque jour en France, +16% de croissance), les cantines scolaires restent en marge de cette dynamique.

Dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation, la question des circuits-courts a été largement soulevée et un récent sondage IFOP nous informe que 86% des personnes interrogées se déclarent favorables à l'introduction d'une part importante de bio en restauration collective.

De nombreuses initiatives locales démontrent aussi chaque jour qu'il est possible d'introduire des aliments bio et locaux sans que cela pèse sur le budget des ménages, notamment en réduisant le gaspillage alimentaire et en introduisant plus de protéines végétales.

A Amiens, de 2008 à 2014, lors du mandat précédent, environ 20 % des denrées alimentaires servies aux élèves des écoles maternelles et élémentaires étaient bio (le pain et un aliment par jour) et un repas végétarien par mois était proposé. Avec la reprise en gestion municipale de la restauration scolaire, nous avons continué sur ce principe et visé une part plus importante de produits bio et locaux.

Aujourd'hui, des marchés de la cuisine centrale en régie arrivant à terme où en sommes-nous ? Quelle part de produits Bio visiez-vous et à quelles échéances ? De même pour les produits locaux ?

Enfin, ne devrions-nous pas également nous engager dans un Programme Alimentaire Territorial ? »

Madame le Maire a passé la parole à Madame THUILOT qui a répondu à la question orale. Les termes sont repris ci-après :

« ⇒ Offrir des repas composés de denrées locales ou régionales de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire font partie intégrante de nos actions prioritaires 2014/2019, dans le domaine de la restauration scolaire en particulier.

⇒ Offrir des repas composés de denrées locales de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Il s'agit pour nous de :

- favoriser les circuits courts de proximité

- et intégrer des demandes particulières comme des critères de fraîcheur ou comme des visites pédagogiques, pour soutenir une offre de proximité dans les marchés de restauration scolaire.

⇒ Privilégier les denrées issues de l'agriculture biologiques ou labellisées (label rouge...).

Intégrer davantage des clauses de qualité des denrées biologiques ou labellisées.

⇒ Lutter contre le gaspillage alimentaire

Il s'agit de combattre le gaspillage alimentaire au sein des restaurants scolaires.

Nous initiions aussi des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, auprès des enfants dans les restaurants scolaires, avec par exemple, la mise en place de tables de tri.

A chaque cycle de menus, les enfants d'une ou deux écoles sont sollicités pour réaliser deux à quatre jours de menus. Diverses animations à l'éducation alimentaire sont proposées sur le temps du midi par deux diététiciennes, tout au long de l'année ou lors de temps forts, ou pendant la classe ou encore sur les centres de loisirs.

Ainsi, aujourd'hui, nous servons aux élèves 23 % de denrées alimentaires bio ou local dont le pain.

Le repas comprend un aliment bio ou local par jour en moyenne. Nous privilégions le plus possible les circuits courts et produits bio en particulier dans le cadre des marchés publics avec Somme Produits Locaux et Bio d'ici d'abord. Un repas végétarien par mois est bien proposé aux enfants.

D'ici à 2022, objectif national, l'ensemble de la restauration collective – les cantines des écoles et les restaurants d'entreprise – devraient proposer au moins 50% de produits biologiques, labels de qualité, ou local.

Notre ambition est de parvenir à cet objectif en s'approvisionnant le plus possible à l'échelle locale ou régionale.

Les marchés alimentaires arrivent à terme en mai 2018. Ils sont en cours de nouvelles rédactions.

Quelques exemples illustrant le travail mené :

- Nous avons réalisé un essai avec de la volaille locale, de Saint Fuscien, les volailles de Monplaisir, sur la partie d'un service (100 pièces de poulets entiers de 2kg) et envisageons de renouveler l'opération sur 200 pièces d'ici peu.
- Nous développons une offre de repas végétariens avec les quiches maison, l'introduction de produits à base de soja (steak végétal et haché végétal) et la création de recettes associant céréales et légumineuses (riz aux lentilles, rizotto aux fèves).
- La viande est d'origine « France » et à 90 % fraîche.
Nous développons des services de viande à l'équilibre, du « bœuf » notamment local avec les fermes de Beaudéduit et Beaumont Hamel.
- Le pain est bio et la filière est locale (farine des Hauts de France, traitée au Moulins Vaast de Mons en Pévèle).
- Les endives servies au menu proviennent de Camon.
- Nous servons plus de produits Bleu Blanc Cœur, comme des yaourts, de la Ferme Censes des Peupliers à Genech.
- Nous présentons une fois par mois un service de poisson frais travaillé sur la cuisine en respectant les critères d'une pêche raisonnée.
- Le fromage à la coupe est priorisé régulièrement dans les menus, et est « coupé sur la cuisine ».
- Toutes les entrées « carottes râpées, chou, céleri.. » sont d'origine locale et râpées en cuisine centrale.

Avec le projet de légumerie, en cours, nous développerons le traitement de produits bruts.

Le partenariat avec l'ABP (agriculture biologique de Picardie) et sa plateforme de regroupement de producteurs basée à Vignacourt nous permettra de soutenir l'offre locale de produits répondant à nos attentes pour la production des repas scolaires.

Notre prestataire s'appuie sur le réseau Biocoop restauration. L'ABP s'apprête aussi à conjuguer sa réponse avec la structure basée dans le Nord, NORABIO.

Enfin, nous ne nous inscrivons pas dans un projet alimentaire territorial.

Ce dernier, partant de l'analyse de la réalité agricole et alimentaire fixerait des objectifs et une vision commune du système alimentaire souhaité et réclamerait une position collégiale, comprise et soutenue par l'ensemble des représentants du territoire concerné. Si à l'avenir la Ville d'Amiens pouvait contribuer à un tel projet, il serait prématuré à ce stade, d'initier une démarche qui demanderait plus de liaisons fortes entre agriculteurs et organisations ou diverses parties prenantes. »

• **Vœu : Non à la baisse des APL et à la mise en danger du logement social**

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur LESSARD qui a présenté le vœu intitulé « Non à la baisse des APL et à la mise en danger du logement social », déposé par le groupe des élus communistes, républicains et citoyens, dont les termes sont repris ci-après :

« Le Gouvernement a décidé de réduire de 5 euros les APL.

6,5 millions de foyers vont être fragilisés sur leur pouvoir d'achat alors qu'une grande majorité d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté.

Pour ces ménages modestes, les APL représentent 1/5ème de leur niveau de vie.

Une baisse de 5 euros n'est pas anecdotique pour une personne au RSA.

Une fois les dépenses courantes déduites, elle ne dispose que de 58 euros par mois pour vivre.

Moins de 2 euros par jour.

C'est une décision qui va diminuer le niveau de vie de milliers des familles, d'étudiant-e-s, salarié-e-s, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s...

C'est prendre le risque d'impayés, d'expulsions ou de priver des personnes de pouvoir se soigner, partir en vacances.

A Amiens, près de 60% des amiénois-e-s ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu lorsque 45 % sont exonérés tout ou partie de TH.

C'est un critère important qui nous renseigne sur la fragilité d'une grande partie de notre population et qui nous fait comprendre pourquoi 69 % des locataires touchent l'APL.

Parallèlement le Gouvernement menace de 15 milliards d'économie sur le Projet de Loi de Finance 2018 qu'il souhaite faire supporter aux HLM à hauteur de 1,7 milliard tout en imposant une baisse des loyers dans le secteur public.

Le mécanisme est dangereux. Il va engager le pronostic vital du parc HLM avec pour conséquence de casser un outil de mise en œuvre des politiques du logement et de l'aménagement du territoire.

Ce serait un prélèvement de près de 9 millions d'euros sur l'ensemble des offices, participant à l'autofinancement de structures qui fragiliserait les organismes HLM et les obligerait à modifier leurs actions, soit en ne construisant plus, en ne réhabilitant plus ou en n'entretenant plus ! Impensable.

Cela serait un coup de massue des politiques ultralibérales hostiles à tout ce qui n'est pas du ressort de l'économie de marché lorsque dans le même temps, le secteur privé est étrangement exonéré de toutes ces mesures.

Aussi :

Considérant la décision du Gouvernement de réduire les APL et d'imposer aux organismes publics HLM de compenser leur diminution ;

Considérant l'alourdissement des charges locatives consécutives aux hausses des prix de l'énergie ;

Considérant qu'une étude du Ministère des Affaires Sociales a démontré que les aides personnalisées au logement sont les aides ayant l'effet le plus social et redistributif parmi les aides familiales ;

Considérant le mécontentement unanime de l'ensemble des offices publics de HLM et leurs craintes pour l'avenir qui met en péril le modèle Français de gestion du logement social ;

Le Conseil Municipal d'Amiens demande au gouvernement la suspension des baisses de l'APL. »

Madame le Maire a soumis ce vœu au vote.

Adopté à l'unanimité

• **Vœu : En faveur du maintien de la Cour d'Appel d'Amiens**

Madame le Maire a donné la parole à Monsieur DELARUE qui a présenté le vœu relatif au maintien de la Cour d'Appel d'Amiens dont les termes sont repris ci-après :

« Les élus de la Ville d'AMIENS réunis en Conseil Municipal ce jeudi 26 octobre 2017

- ont pris connaissance des intentions de la Chancellerie et du Gouvernement de réformer à nouveau la Carte Judiciaire, envisageant la suppression de plusieurs COURS d'APPEL, et notamment celle d'AMIENS !

- rappellent que la précédente réforme conduite en 2009 a supprimé deux Tribunaux de Grande Instance, à savoir celui de PERONNE et celui d'ABBEVILLE, AMIENS devenant ainsi le seul Tribunal du Département !

- soulignent que la COUR d'APPEL d'AMIENS est, par son volume d'activité, la 11ème COUR d'APPEL de FRANCE sur les 33 actuellement en activité.

- demandent le maintien et le renforcement en termes de moyens et de personnels judiciaires de la COUR d'APPEL d'AMIENS du fait de son positionnement géographique, économique et humain et de l'importance des contentieux qu'elle a à gérer.

- regrettent l'absence totale de concertation et de dialogue et le découpage programmé « à la hussarde » de la Carte Judiciaire et ses conséquences dramatiques pour l'ensemble des populations concernées.

- demandent à ce qu'une délégation d'élus sous la conduite de leur Maire soit reçue au plus vite par Madame le Garde des Sceaux.
- assurent l'ensemble des Magistrats et des professions juridiques et judiciaires de leur soutien le plus total et s'engagent dans la concertation avec tous les acteurs publics, politiques, économiques, associatifs et syndicaux pour tout mettre en œuvre afin que la COUR d'APPEL d'AMIENS soit non seulement maintenue dans toutes ses fonctions et prérogatives mais que son rôle essentiel dans l'une des plus grandes régions de FRANCE soit reconnu et préservé. »

Madame le Maire a soumis ce vœu au vote.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire a donné rendez-vous aux membres du Conseil Municipal le jeudi 14 décembre 2017 et a levé la séance à 22h58.

Le Maire,



Brigitte FOURÉ